

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2017

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2017 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marciel Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Danny Purcell
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Pélouquin
Trésorière du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 24 octobre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2017, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 24 octobre 2017

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2017 Total (12 mois)	2016 Total (5 mois)
	2017 (12 mois)	2016 (5 mois)	2017 (12 mois)	2016 (5 mois)		
PRODUITS						
Apports – Fonds Microcrédit	95 000 \$	18 243 \$	- \$	- \$	95 000 \$	18 243 \$
Dons	84 721	6 005	314 433	8 575	399 154	14 580
Collectes de fonds	56 445	66 737	-	-	56 445	66 737
Dons en services	5 000	2 083	-	-	5 000	2 083
Contributions - JCT	4 787	-	-	-	4 787	-
Placements	3 998	-	49 999	12 638	53 997	12 638
Variation de la juste valeur des placements	(19 881)	-	-	-	(19 881)	-
	230 070	93 068	364 432	21 213	594 502	114 281
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de collectes de fonds	26 801	56 587	-	-	26 801	56 587
Promotion et publicité (annexe A)	70 193	46 251	-	-	70 193	46 251
Frais d'administration (annexe B)	88 341	51 735	7 150	1 392	95 491	53 127
Fournitures et entretien de l'équipement	7 970	5 261	-	-	7 970	5 261
	193 305	159 834	7 150	1 392	200 455	161 226
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS						
	36 765	(66 766)	357 282	19 821	394 047	(46 945)
APPUIS FINANCIERS						
	(1 000)	(3 000)	(28 504)	(33 500)	(29 504)	(36 500)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	35 765 \$	(69 766) \$	328 778 \$	(13 679) \$	364 543 \$	(83 445) \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

5

	<u>Fonds d'opération</u>		<u>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</u>		2017 Total	2016 Total
	2017	2016	2017	2016		
SOLDE AU DÉBUT	(185 979) \$	(116 213) \$	2 442 313 \$	2 455 992 \$	2 256 334 \$	2 339 779 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	35 765	(69 766)	328 778	(13 679)	364 543	(83 445)
SOLDE À LA FIN	(150 214) \$	(185 979) \$	2 771 091 \$	2 442 313 \$	2 620 877 \$	2 256 334 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

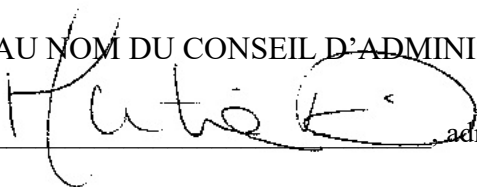
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2017

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2017 Total	2016 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	20 270 \$	526 557 \$	546 827 \$	1 703 808 \$
Débiteurs (note 3)	7 330	-	7 330	23 415
Contributions à recevoir	4 783	-	4 783	
Intérêts courus à recevoir	2 431	13 301	15 732	17 660
Frais payés d'avance	4 208	-	4 208	-
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	381 378	381 378	889 406
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	18 429	-	18 429	5 243
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	82 342	(82 342)	-	-
	139 793	838 894	978 687	2 639 532
PLACEMENTS (note 4)	-	2 532 924	2 532 924	656 451
PRÊTS À RECEVOIR (note 5)	82 774	-	82 774	13 000
	82 774	2 532 924	2 615 698	669 451
	222 567 \$	3 371 818 \$	3 594 385 \$	3 308 983 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


administrateur


administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2017

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2017 Total	2016 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créiteurs et frais courus (note 7)	8 705 \$	- \$	8 705 \$	24 345 \$
Produits perçus d'avance	1 250	-	1 250	2 000
	9 955	-	9 955	26 345
APPORTS REPORTÉS (note 8)	362 826	600 727	963 553	1 026 304
	372 781	600 727	973 508	1 052 649
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(150 214)	-	(150 214)	(185 979)
Affectation externe	-	2 771 091	2 771 091	2 442 313
	(150 214)	2 771 091	2 620 877	2 256 334
	222 567 \$	3 371 818 \$	3 594 385 \$	3 308 983 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

8

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	364 543 \$	(83 445) \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	-	3 686
Prêts douteux	11 643	-
	376 186	(79 759)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	16 085	13 394
Contribution à recevoir	(4 783)	-
Intérêts courus à recevoir	1 928	17 338
Frais payés d'avance	(4 208)	5 399
Créditeurs et frais courus	(15 640)	(14 232)
Produits perçus d'avance	(750)	(20 282)
	368 818	(78 142)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(1 368 445)	970 343
Variation nette des prêts à recevoir – Fonds Microcrédit	(94 603)	(18 243)
	(1 463 048)	952 100
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	(62 751)	(6 892)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(1 156 981)	867 066
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 703 808	836 742
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	546 827 \$	1 703 808 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisées qu'une fois reçues vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu 500 000 \$ pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges d'honoraires de gestion selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les honoraires de gestion ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance représentent entre 10 % et 25 % de l'attribution des produits de placements alloués au Fonds.

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans les instruments financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des contributions à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des parts privilégiées et des prêts à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et frais courus.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients	3 950 \$	10 560 \$
Taxes à la consommation à recevoir	3 380	12 855
	7 330 \$	23 415 \$

4. PLACEMENTS

	2017	2016
Dépôts à terme – 0,50 % à 4,45 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2021	531 378 \$	1 245 857 \$
Fonds communs de placement	2 082 924	-
Parts privilégiées (taux de ristourne de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000
	2 914 302	1 545 857
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	381 378	889 406
	2 532 924 \$	656 451 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

13

5. PRÊTS À RECEVOIR

	2017	2016
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 5,0 % à 6,50 % pour les prêts fixes, et taux préférentiel plus 2,70% pour les prêts à taux variables, échéant à différentes dates jusqu'en mai 2022	112 846 \$	18 243 \$
Provision pour prêts douteux	(11 643)	-
	101 203	18 243
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	18 429	5 243
	82 774 \$	13 000 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La fondation a accès à une marge de crédit d'un montant de 10 000 \$, par l'entremise de sa carte crédit qui porte intérêts à 8,45 %. Cette marge est inutilisée au 31 août 2017 et au 31 août 2016.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	3 838 \$	18 823 \$
Sommes à remettre à l'État	4 867	5 522
	8 705 \$	24 345 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

14

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2017	2016
Solde au début	1 026 304 \$	1 033 196 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	18 200	2 280
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	15 591	4 192
Plus : remboursement en intérêts – Fonds Microcrédit	-	21
Plus : remboursement en capital – Fonds Microcrédit	-	-
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice	(1 492)	(385)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(95 000)	(13 000)
Moins : autres	(50)	-
Solde à la fin	963 553 \$	1 026 304 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2017	2016
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Fondation Donatien-Frémont	296 619 \$	291 105 \$
Club Richelieu Ottawa	73 778	72 529
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	65 345	63 990
ESTARIO	32 204	28 186
Centre Pauline Charron	27 427	27 014
Fondation du Collège d'Alfred	24 056	23 716
Centre de services Guigues	23 482	23 084
Conseil de la coopération de l'Ontario	19 722	19 442
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	23 387	9 405
Retraite en Action	8 646	8 474
Services communautaires - Prescott-Russell	6 061	5 975
	600 727	572 920
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	362 826	453 384
	963 553 \$	1 026 304 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 83 % du total des comptes à recevoir sont à recevoir de deux entités. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

10. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Lettre de garantie commerciale

La Fondation a accordé une lettre de garantie commerciale d'un montant de 24 000 \$ en faveur de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, qui est garantie par un dépôt à terme de 24 000 \$ échéant le 6 juin 2018.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

16

ANNEXE A – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2017 (12 mois)	2016 (5 mois)
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	46 025 \$	28 679 \$
Frais de déplacement	8 152	4 792
Campagnes promotionnelles	6 194	4 797
Papeterie et impression	5 053	698
Services professionnels	3 500	6 263
Télécommunications	1 105	927
Frais de bureau	164	95
	70 193 \$	46 251 \$

ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017 (12 mois)	2016 (5 mois)
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	46 025 \$	28 679 \$
Prêts douteux	11 643	-
Loyer et frais de bureau	7 242	7 169
Honoraires de gestion des placements	5 122	-
Assurances	2 363	-
Télécommunications	1 105	927
Fournitures	893	626
Frais de réunion	127	853
Honoraires de gestion imputés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(7 932)	(1 441)
Honoraires professionnels	21 753	11 236
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	-	3 686
	88 341	51 735
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Honoraires de gestion	6 440	1 392
Frais de déplacement	710	-
	7 150	1 392
	95 491 \$	53 127 \$